



## Améliorer l'accès aux soins des personnes sourdes et malentendantes

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes  
accompagne des projets régionaux

MERCREDI 10 DÉC. 2014

L'accès aux soins des personnes handicapées s'inscrit dans les priorités du Projet régional de santé (PRS) 2012-2017 de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes. Un groupe de travail s'est penché sur l'accès aux soins des personnes sourdes et malentendantes vivant dans le département du Rhône.

C'est ainsi que depuis le mois d'octobre, les Hospices civils de Lyon (HCL) ont ouvert des consultations en langue des signes pour les enfants et adultes sourds et malentendants, ainsi qu'à leurs accompagnants.

Située à l'hôpital Edouard Herriot, pavillon R, l'Unité d'accueil et de soins pour les sourds (UASS), au sein de la plateforme CLIMA (CLinique de Médecine Ambulatoire), permet de réaliser des consultations de médecine générale et un accompagnement vers les spécialistes présents sur la plateforme.

Deux journées de consultations somatiques sont prévues : **les lundis et les mercredis**.

Un dispositif spécifique (courriel, SMS, système visio) est installé afin de faciliter la prise de rendez-vous, les formalités administratives et le suivi médical. Les personnes sont ainsi accueillies et prises en charge par des professionnels pratiquant la langue des signes française (LSF).

Les personnes sourdes peuvent prendre directement rendez-vous :

- par sms : **07 84 00 05 60**
- par mail : [heh.consultation-sourds@chu-lyon.fr](mailto:heh.consultation-sourds@chu-lyon.fr)
- par fax : **04 72 11 24 01**

### Des dispositifs en Rhône-Alpes et des projets pour 2015

**Des consultations en santé mentale** (pour des personnes de tous âges présentant une souffrance psychique, des pathologies psychiatriques avérées, ou pour soutenir leur famille) sont également proposées aux malentendants dans les locaux du Centre médico-psychologique (CMP) de Vaise à Lyon (69), dépendant du Centre hospitalier de St-Cyr-au-Mont-d'Or. Le personnel soignant est aussi formé à la langue des signes française (LSF).

#### → Chiffres-clés

*Env. 700 enfants  
naissent chaque année  
avec une déficience  
auditive sévère  
ou profonde*

*6,6 % de la  
population soit  
4 millions  
de personnes  
touchées par une  
forme  
de déficience auditive*

*En Rhône-Alpes,  
7 800 personnes  
sont considérées  
comme sourds*



A compter de début 2015, une consultation en santé mentale bimensuelle sera proposée par les professionnels de ce CMP au sein de l'Unité d'accueil et de soins pour les sourds de l'hôpital Edouard Herriot.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une démarche régionale afin d'offrir un accès aux soins le plus égalitaire possible et de proximité pour la population sourde et malentendante :

- **L'unité d'accueil des patients sourds** du Centre hospitalier universitaire de Grenoble (38) ouverte depuis une dizaine d'année.
- Les possibilités de **consultation avec une psychologue pratiquant la LSF** dans un CMP dépendant du Centre hospitalier de Saint-Etienne (42).
- **Le réseau d'accompagnement et de soutien à l'éducation thérapeutique** dans la Loire (42) en lien avec un cabinet de médecins libéraux fonctionnant depuis 2 ans.
- Le projet d'ouverture en 2015 **d'un service de consultations pour personnes malentendantes** au Centre hospitalier de Chambéry (73) et au Centre hospitalier Annecy Genevois (74)

**L'ensemble de ces dispositifs est financé sur une enveloppe déléguée aux établissements de santé dans le cadre du Fonds d'intervention régional (FIR) piloté par l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes. Ce financement s'élèvera pour 2015 à plus de 350 000 €.**

## Le 114 : un numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

En parallèle de ces dispositifs régionaux, l'ARS Rhône-Alpes souhaite rappeler l'existence du numéro d'urgence national au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre : le 114. **Ce numéro est ouvert 24h24 et 7j/7, gratuit et accessible partout en France métropolitaine.**



**Il permet d'alerter le Samu, les pompiers, la police ou encore la gendarmerie par SMS ou par fax (un modèle pré-rempli est téléchargeable sur [www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr)).**

En général, le 114 répond dès l'envoi du premier message en envoyant un accusé de réception. S'il n'y a pas d'accusé de réception, il faut renvoyer un SMS ou un fax. **Une fois le SMS ou le fax réceptionné, les agents du 114 transmettent la demande au service d'urgence local adapté pour une intervention au plus tôt.**



### CONTACT PRESSE

François RIGAL  
04 27 86 57 16  
[francois.rigal@ars.sante.fr](mailto:francois.rigal@ars.sante.fr)  
PRESSE  
04 27 86 55 55

### Une action du



### Axe 2 – L'accès à une offre de santé adaptée et efficiente

**Action 2 – Expérimenter la mise en place d'une plateforme de consultations spécialisées destinées aux personnes en situation de handicap**